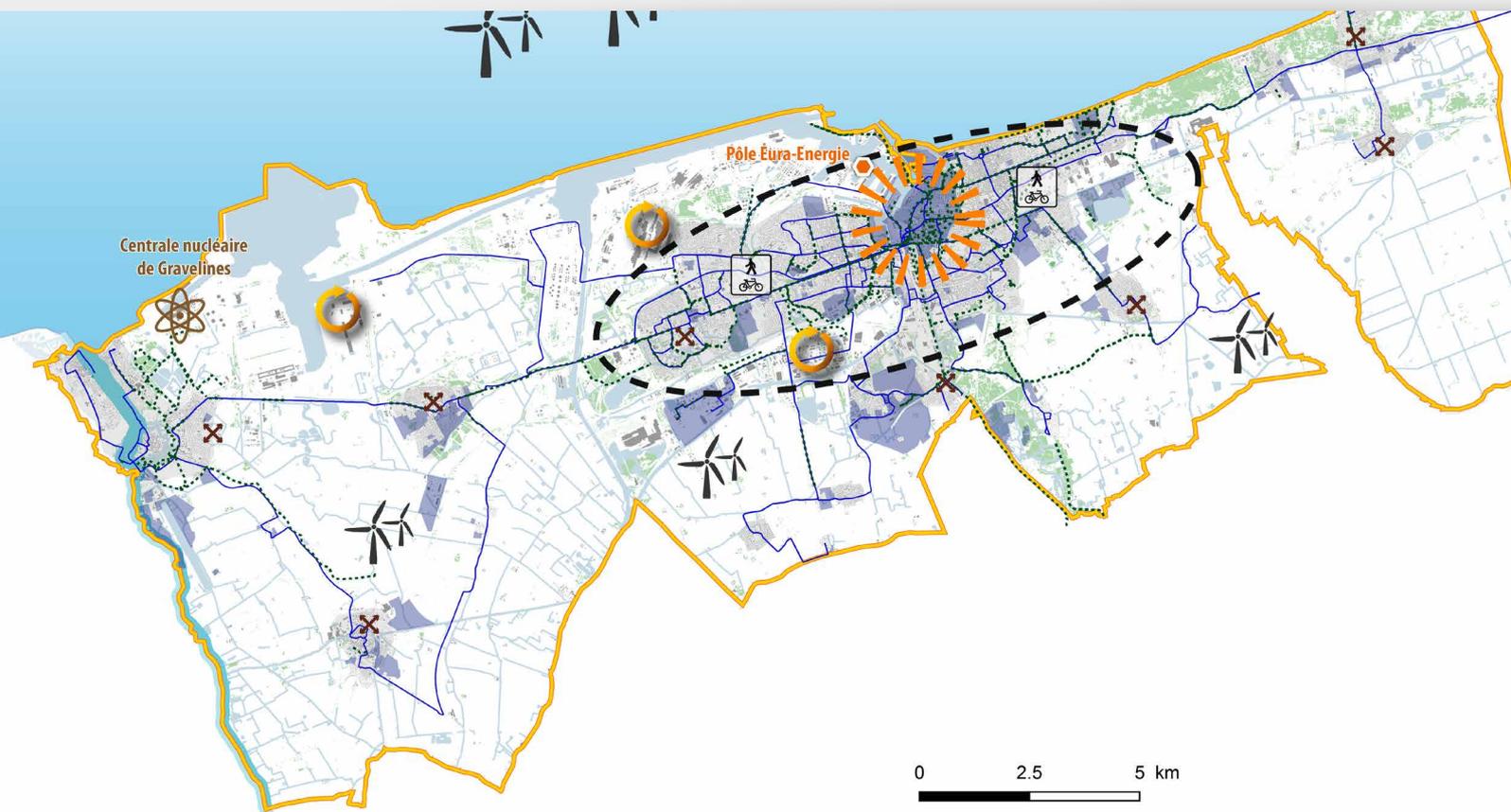


COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE (59)

> Évaluation environnementale du Plan de Déplacements Urbains



MÂÎTRISE D'OUVRAGE
Communauté Urbaine de
Dunkerque

CONTACT
Mme. Julien VEYER - Direction
Environnement et Territoires
02.28.65.47.27

MONTANT
86 650 € HT (pour
l'ensemble de l'évaluation
environnementale du PLUi-HD)

DATE
lancé en 2015

CONTEXTE

La Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé d'engager la révision de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi HD), ce qui traduit sa volonté de questionner son projet pour l'avenir de l'agglomération et de s'orienter vers une dynamique durable et innovante en réponse aux défis environnementaux planétaires, relayés par les orientations du Grenelle de l'Environnement et de la loi ALUR.

Le volet Plan de Déplacements Urbains prévoit des orientations innovantes en faveur d'une mobilité alternative à l'automobile, largement basées sur le projet DK'Plus qui porte l'ambition de doubler la part du transport collectif dans les déplacements, en la portant au-delà de 10 %.

MISSIONS

EVEN Conseil intervient pour l'évaluation environnementale du volet Plan de Déplacements Urbains du PLUi-HD aux différentes phases :

- tout d'abord, grâce à l'identification des enjeux environnementaux, notamment en lien avec la mobilité et les déplacements dans la Communauté Urbaine. Ces enjeux doivent servir de base aux discussions avec les élus pour une prise en compte optimale dans le volet PDU du PLUi-HD ;
- un accompagnement à la définition des scénarios de développement du territoire, notamment du scénario de mobilité;
- une évaluation des incidences de l'OAP Plan de Déplacements Urbains du PLUi-HD, notamment les impacts sur la qualité de l'air et les émissions des gaz à effet de serre, ainsi que la définition de mesures d'évitement, réduction et compensation à intégrer au projet ;
- la formalisation de l'évaluation environnementale en vue de son intégration au rapport de présentation du PLUi-HD.



Publique

MERCAT

une société
du groupe

scet